

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI 30. MAI 1792.

Varsovie, le 30 mai.

Il est arrivé ici jeudi dernier à 3 h. après midi, un courrier de l'Ukraine, qui nous a apporté la nouvelle, que dans la nuit du 19 au 20, un corps peu considérable de Russes a traversé le Dniester à côté de Mohilow. Nos avant-postes composés de quelques cavaliers, ayant fait une décharge, conformément aux ordres qu'ils avaient reçus, pour constater la violence, se sont repliés sur l'armée. — Environ 600 Cosaques ont établi leurs quartiers à Serebria, village appartenant à M. l'Exgénéral Potocki, non loin de Mohilow. L'infanterie Russe ne tardera pas à passer le Dniester: & nous nous attendons à chaque instant, à recevoir la nouvelle de quelque action entre nos troupes & l'ennemi.

La Diète ne néglie rien de ce qui peut contribuer à la défense & à la sûreté de la république: les autels qu'elle a consacrés à la patrie, sont chargés d'offrandes, qui deviennent de jour en jour plus nombreuses. Les commis du Bureau de la guerre se sont cotisés pour offrir à la patrie quatre piéces de canon avec leurs affûts & tout ce qui est nécessaire à leur service. Mille gentils-hommes du département de Willna se sont engagés à servir dans la cavalerie montés & équipés à leurs frais; & la ville mettra sur pied à ses frais, mille fantassins. — Un train nombreux d'artillerie est parti de Varsovie. — Les Tartares ont envoyé des députés à Varsovie, qui nous ont annoncé dans une séance provinciale du Grand Duché de Lithuanie, que ces braves gens s'étant rassemblés chez leurs molles ou pasteurs, ont juré sur l'alcoran de défendre le roi, la patrie & la constitution civile.

Le Bureau de la Commission administrative de la principauté de Mazovie, Terre de Varsovie, vient de publier par ordre exprès de la dite Commission, les offrandes patriotiques qui ont été faites dans le courant de la semaine dernière. M. Wawrzecki, Nonce de Pologne, a offert 300 ducats, & une montre d'or avec la chaîne, estimée plus du double, qui sera donnée au premier officier qui aura vaincu un corps d'ennemis, une fois aussi nombreux, que celui qu'il commandait. — 2. Mr. l'abbé Muradowicz a offert 2 sabres & 2 paires de pistolets. — 3. Mr. & Me. Łachnicki 1000 fls. — 4. Les rédacteurs de la gazette nationale; de cette source pure où l'on va puiser le patriotisme de cette épouvantail pour les préjugés nuisibles; de ce palladium de la liberté, qui vaut plus de 20,000 hommes armés à la république; de ce foyer du civisme, dont on ne peut approcher sans se sentir saisi des transports impétueux de cette passion louable; les respectables & très respectables rédacteurs de la gazette nationale, de la *Gazeta narodowa y obca*, se sont engagés à payer tous les mois 1000 fls. pendant tout le tems que durera la guerre; & ils ont déjà versé le mon-

tant de leur cotisation pour le mois courant, dans la caisse de la Commission. — 5. Mr. Kleczyński, citoyen de la Terre de Varsovie, a offert 20 flasks & autant de sangles pour les fusils. — 6. Les domestiques de Mr. Sołtyk, Nonce de Cracovie se sont engagés à entretenir à leurs frais, pendant toute la durée de la guerre, 3 soldats, sous la caution de l'auteur du projet de décret concernant les Starosties. — 7. Mr. l'abbé Reptowski, Ecolatre de Varsovie, a offert 50 ducats & une croix d'or de la collégiale de Varsovie. — 8. La Princesse Chancelière de Lithuanie, a offert de payer chaque année 100 ducats, pendant toute la durée de la guerre; & elle a déjà payé les 100 ducats de la première année. — 9. Mr. Potocki, Palatin de Belz, a offert 50 carabines, autant de sabres & autant de paires de pistolets. — 10. Mr. l'abbé Casimir Narbut, curé de Radzimin, s'est engagé à payer chaque année 350 fls. & a offert 48 fourrures. — 11. Mr. Bereśniewicz a offert 10 ducats.

DIÈTE DE POLOGNE.

Séance du 24 mai. Mr. le Maréchal dit, que le tems consacré aux séances, est d'autant plus précieux, qu'il paraît nécessaire d'ajourner dans peu, la session, du moins pour quelque tems. Il n'en dit pas d'avantage & demande qu'il soit passé à l'ordre du jour. — Mr. le Secrétaire fait lecture d'un projet de décret, sous le titre: *Subside général*, qui est adopté unanimement. Il y est dit que les biens terrestres seront pour cette fois tant seulement, soumis à un impôt de 20 pour cent, & ceux du clergé à une taxe de 30 pour cent; que les citoyens qui ne sont pas sujets à l'impôt territorial, payeront une double taxe sur les cheminées; que la taxe sur les cheminées dans les villes, sera également doublée, ainsi que la capitation des juifs. — Mr. Ołędzki, Nonce de Samojetie, dit que ce serait se faire illusion que d'espérer encore, que les mauvais citoyens puissent venir à résipiscence. Il ajoute que ce serait commettre une grande inconséquence que de se dissimuler les mauvais desseins des conjurés contre la patrie, contre le roi, contre le bonheur public, contre les vies & les fortunes des citoyens, lorsqu'on devrait en les désigner par leurs noms, pour les effacer de la liste des Polonais & des citoyens; en faisant connaître à la nation les auteurs de ses maux, ceux à qui elle doit attribuer la charge du subside général qu'elle va supporter; ceux, à qui elle doit imputer l'effusion du sang innocent, du sang des citoyens, qu'on va voir couler. L'opinant prie ensuite Sa Maj. de communiquer aux États la partie des dépêches de Mr. Deboli, où ce ministre indique les citoyens qui se sont trouvés à Petersbourg, & y ont signé l'acte de contrefédération. — Cette demande est

apuyée par une grande partie de la Chambre. — Mr. le Secrétaire fait lecture d'un projet de décret, sous le titre: Déclaration concernant l'état actuel de la République.

Le Roi. "Puisque le membre de cette assemblée m'interpellent, en me demandant que je leurs fasse connaître ceux, qui par leurs manœuvres coupables ont provoqué la crise dans laquelle nous nous trouvons; je me crois obligé de rendre compte de tout ce que je fais & de la manière dont j'en ait été informé: depuis six mois, je reçois tous les jours de poste, des lettres de Mr. Deboli notre envoyé à Petersbourg, par lesquelles il m'annonça d'abord, que plusieurs Sénateurs, Ministres & Nonces qui jouaient un rôle tout différent au milieu de nous, avaient des liaisons intimes, & correspondaient avec la cour de Russie... Il m'apprit ensuite que les personnes dont il a été parlé, étaient arrivées à Petersbourg. Quelque tems après, il m'annonça que ces mêmes personnes, loin de se conformer à l'usage, constamment suivi par les étrangers, de se présenter d'abord chez le ministre de leur cour, l'évitaient avec affectation. Il m'informa enfin, que ces nouveaux venus tenaient publiquement des discours, qui témoignaient évidemment leurs mauvais desseins contre la patrie. Ce n'est pas qu'il les eut entendu tenir ces discours, puisque je viens de dire qu'ils l'évitaient; mais il en avait été instruit par le bruit public, & il m'en faisait part. La licence de ces discours menaçants, lui firent croire qu'ils étaient à la veille de les réaliser par quelque coup d'éclat, & il m'annonça ensuite, que quelque chose devait paraître, mais qu'on le préparait dans le plus grand secret; il parlait sans doute de la déclaration qui nous était déjà parvenue, & dont il n'avait pu avoir que des informations vagues. Il m'a mandé en dernier lieu, que toutes ces personnes avaient déjà quitté Petersbourg, en annonçant qu'elles se rendaient dans la Russie blanche. Mais il ne m'a rien appris touchant l'acte de confédération, que la déclaration seule, semble nous annoncer avoir été formée." — Mr. Boreyko, Nonce de Podolie. „ J'apprends dans ce moment, qu'il a dû être fait par Mr. le général-major Orłowski, un rapport à la Commission de guerre, où l'on accuse d'embauchement, Mr. Złotnicki, Nonce de Podolie. — Mr. Rzewuski, Nonce de Podolie. Puisque Votre Maj. a bien voulu nous instruire que d'après le rapport de Mr. Deboli, il se trouvait parmi nous des vipères qui s'efforcent de déchirer notre sein; des Sénateurs, des Ministres, des Nonces pervers, qui ont des liaisons, & font en correspondance avec la cour de Petersbourg; je la supplie de vouloir nommer les coupables, ou en cas qu'elle n'ait pas encore reçu des informations exactes à leur sujet, d'enjoindre à Mr. Deboli de ne rien négliger pour les découvrir. Cette demande est appuyée par un grand nombre de Nonces. — Le Roi. "Ma devise fut & sera toujours: *Le Roi uni avec la Nation, la Nation unie au Roi.* Puisque la nation me demande par l'organe de ses représentants, des informations sur ce qui s'est passé, je crois qu'il est de mon devoir de répondre à ses desirs... Une heure avant la séance, j'ai reçu de la Commission de guerre, les dépêches suivantes: „ Le Roi fait lui-même lecture de ces dépêches expédiées le 19 du courant à 9 heures du soir, par Mr. le général-major Orłowski. On y expose d'abord le motifs qui doivent engager à renforcer le cordon de nos troupes dans cette province; après quoi on y rend compte des moyens qu'à dû employer Mr. Złotnicki, pour corrompre Mr. Miliński, cavalier national, & l'engager à em-

baucher. Mr. Złotnicki a dû lui dire que les Russes entreraient en Pologne le 18 de mai, qu'aussitôt 4 mille hommes de la cavalerie nationale, se joindraient à eux, & que Mr. Kościuszki, notre général, serait fait prisonnier. Il a ajouté que les Polonais rebelles, viendraient triomphants à Varsovie, & qu'ils feraient un magasin, de je ne fais quel temple dédié à la providence, en mémoire de la constitution civile. — Le Roi continue ainsi: "Et comme j'ai été interpellé de nommer les Sénateurs, Ministres & Nonces, dont il est fait mention dans les dépêches de Mr. Deboli, je suis obligé de prévenir, qu'il ne faut pas s'y méprendre: il n'était pas question dans ces dépêches des Sénateurs, Nonces & Ministres, qui siègent actuellement parmi nous, mais uniquement de ceux qui sont partis pour Petersbourg; & qui correspondaient précédemment avec la cour de Russie."

Mr. Niemcewicz, Nonce de Livonie, demande que Mr. Miliński, cavalier national, soit avancé, en récompense de sa fidélité à la patrie. — La chambre applaudit. — Le prince Sapieha, Maréchal de la confédération de Lithuanie, dit qu'il ne doute pas que le Roi ne récompense dignement, les services de Mr. Miliński, cavalier national. Il refute ce qui a été dit de la desertion de 4,000 hommes de la cavalerie nationale, dès que les Russes entreraient en Pologne, & prouve que ce conte a été imaginé par Mr. Złotnicki, pour séduire & embaucher Mr. Miliński. L'opinant en vient ensuite au projet de décret; il croit qu'il n'est pas à propos d'y désigner les personnes qui ont été à Petersbourg, qui y ont intrigué & signé l'acte de confédération; & qu'il suffit de déclarer que si elles ne se présentent pas dans un tems désigné, & ne renoncent pas à cette confédération, elles seront déclarées ennemies de la patrie, poursuivies comme telles par les instigateurs, & punies suivant toute la rigueur des loix. Il termine son discours par une heureuse application de ce vers d'un poète latin: *parcere subjctis & debellare superbos.*

Mr. Jelski, Nonce de Starodubow, demande que MM. l'exgénéral Potocki, Severin Rzewuski, Suchorzewski, Moszczeński, Nonce de Pologne, le prince Czetywertyński, Castellan de Przemyśl, & Zagorski, Nonce de Volhinie, soient désignés dans le projet, en leur donnant trois semaines pour comparaitre devant le tribunal de la Diète, & en cas de non-comparation, être jugés par contumace, suivant toute la rigueur des loix. Et pour ce qui regarde Mr. Złotnicki, il opine à ce qu'il soit mis en état d'accusation, son crime ne pouvant plus être révoqué en doute, après l'enquête jointe aux dépêches qui viennent d'être lues. — Cette motion excite des débats. — Le Roi. "Permettez Illustres Etats, à Votre Roi constitutionnel, (*fidel, loyal*) au fidel sauvegarde de la patrie; permettez-moi, dis-je, à moi qui écoute tout avec tant de patience... Considérons la gravité des circonstances où nous nous trouvons... Déjà les portes du temple de Janus s'ouvrent: la guerre est prête à éclater; & encore quelle guerre! une guerre étrangère & civile... L'expérience nous apprend que la guerre civile, qui arme les frères contre les frères & en fait des ennemis irréconciliables, est la plus grande plaie dont puisse frapper un pays, le suprême modérateur des destinées des peuples... S'il n'est donc pas en notre pouvoir de changer les décrets de la providence; s'il a été arrêté par le destin, que nous tirerons l'épée du fourreau, & que nous ne l'y remettrons qu'après l'avoir ensanglantée, gardons-nous du moins d'envenimer cette plaie, dont

la main de dieu nous a frappés. Nous savons avec certitude, que ce font, hélas! nos propres concitoyens qui ont provoqué les armes de nos ennemis contre nous; nous sentons vivement, nous concevons parfaitement toute la grandeur de leur crime; nous sommes convaincus qu'ils méritent le châtement le plus sévère; mais ne perdons pas de vue, que la sévérité que l'on nous propose de deployer, a coutume d'être suivie d'affreuses représailles; & craignons que nous n'empirions par trop de rigueur, la blessure que nous voulions guerir... Je conviens que nous devons avoir en horreur les citoyens coupables, qui osent s'armer contre leurs concitoyens, ou arracher les armes des mains de ceux qui auraient dû s'en servir pour la défense de la patrie. Je suis néanmoins d'avis, que nous nous bornions aujourd'hui, à rendre des décrets, par lesquels, en défendant de pareilles démarches ou autres semblables, qui tendraient au détriment de la patrie, nous donnions à connaître aux coupables, que la Diète les désapprouve, les défavoue, les condamne. Mais je suis intimement convaincu que le ciel même récompensera notre modération, si nous évitons d'encourir le reproche de nous être hasardés à deshonnorer ou condamner à mort qui que ce soit, sans preuves suffisantes de son délit... Quelqu'un me dira peut-être: avons-nous besoin d'autres preuves que de celles, qui résultent de l'enquête du rapport qu'on vient de lire? Je reconnais moi-même que la déclaration du cavalier national dont il est question, est conforme à la vérité; toutes les circonstances qui s'accordent si bien ensemble, viennent à son appui; & elles me persuadent ainsi que vous, que le rapport de ce cavalier est véritable, & qu'il mérite une récompense; mais ce n'est pas une chose sans exemple, que de voir un homme avide de distinction & de récompense, saisir une occasion favorable, pour assurer qu'on a tenté sa fidélité... Je le répète encore une fois: cet honnête cavalier national, a déclaré purement la vérité; je ne doute nullement de l'authenticité de son rapport; mais supposons que ce cavalier en eut imposé, quel reproche ne nous ferions-nous pas, si emportés par notre civisme, nous allions déployer la rigueur des loix contre Mr. Zlotnicki... Quelqu'un me dira peut-être encore: en vain, Sire, observeras-tu toutes ces formalités; cette délicatesse de ta part ne parviendra jamais à nous couvrir contre l'ennemi, à l'arrêter dans sa marche, ou à dessiller les yeux aux citoyens coupables. Je l'avoue; mais j'ai toujours évité les extrêmes, & cherché à user de tempérance; & jamais je ne déterminerai à décider de la vie & de la fortune d'un homme, sans avoir les preuves les plus évidentes de son délit... Si quelque chose peut nous garantir des maux qui nous menacent, c'est sans doute, notre courage, notre constance, la protection de l'arbitre des combats; & comme je suis plein de confiance dans cette protection puissante, je ne hésite pas à marcher moi-même à la défense de la patrie: & je vous invite à m'y accompagner... Mais gardons-nous de toute démarche qui pourrait faire croire que nous aurions été dirigés par des motifs de vengeance... Ne souillons pas nos travaux, ces travaux si purs; évitons de nous compromettre par trop de précipitation; & contentons-nous de décréter que tels & tels, qui ont osé émigrer en tel & tel tems, nous susciter des ennemis & se liguier avec eux, auront à comparaitre dans tel espace de tems, faute de quoi, il seront regardés & traités comme ennemis de la patrie.

M. le maréchal de la Diète apuye le discours de Sa Maj. Il observe que la dignité de la nation exige que la Diète prenne les mesures modérées qui sont stipulées dans le projet de décret. Il fait lui-même lecture de ce projet avec amendement: il s'éleve encore quelques débats, mais il est enfin adopté unanimement. Il contient en substance, les mesures & l'arrête de la Diète relativement aux citoyens qui n'ont pas craint de provoquer l'ennemi contre leur patrie, de porter les armes contre elle, de signer un prétendu acte de confédération, qui sont entrés, en un mot dans une conjuration ou convention quelconque contre leur patrie &c. &c. On y rappelle tous les citoyens qui servent dans les armées de l'ennemi, en leur signifiant qu'en cas qu'ils ne retournent pas dans leur patrie, & qu'ils soient faits prisonniers, ils seront punis de mort.

AUTRICHE.

Vienna le 8 mai. Sa Maj. a fait remettre par le prince de Kaunitz, un mémoire au prince de Galitzin, ambassadeur de Russie, dans lequel il demande le subside de troupes, qui a été stipulé dans le traité d'alliance, conclu entre les deux puissances. — L'ambassadeur de Russie, prince de Galitzin, qui a rempli ici les fonctions si long-tems, avec tant de zèle & de patriotisme, & à la satisfaction des deux cours, a demandé sa démission, & vient de l'obtenir. On croit qu'il passera le reste de ses jours dans un honorable oisiveté (*in otio cum dignitate*), tantôt ici, tantôt en Italie. (*Gazette de Francfort.*)

SUEDE.

Stokholm le 11 mai. L'université d'Upsal a nommé le duc régent, son chancelier; & l'on assure que ce prince se rendra l'été prochain dans cette ville, accompagné du jeune roi. — On a confié à la police, la censure des livres qui traitent de la politique & de la morale. (*Nouvelle Gazette de Hambourg.*)

ALLEMAGNE.

Francfort le 15 mai. Le canton de Berne a résolu d'envoyer un corps de 1000 hommes de troupes avec 6 canons dans le voisinage de Bielle, pour faire respecter son territoire. — Il se tiendra à Aau une assemblée des représentans des cantons. — L'envoyé de France à Soleure doit avoir présenté au canton une nouvelle capitulation pour les gardes suisses, mais ayant été refusé, il a quitté la ville. — Le roi de Sardaigne a donné ordre à tous les Français, qui se trouvent dans ses états, d'en sortir. La république de Venise a offert à ce prince 6,000 hommes de troupes auxiliaires, en cas de guerre avec la France, & s'est engagée à lui prêter 18 millions de fls. sans intérêts. (*Gazette de Hambourg.*)

Les envoyés d'Autriche & de Prusse ont invité le cercle de Suabe à s'unir aux cours de Vienne & de Berlin, en l'assurant que les rois de Hongrie & de Prusse emploieront toutes leurs forces armées à couvrir l'empire, & à en repousser toute agression de la part des Français. La réponse à cette invitation n'a pas encore été donnée. (*Gazette de Francfort.*)

Du Haut-Rhin le 1 mai. Les rives du Rhin sont garnies de troupes prussiennes; & l'on assure que 5000 hommes de ces troupes, prendront leurs quartiers à Worms.

(*Gazette de Hambourg.*)

Séance du lundi 7 mai. Les envoyés extraordinaires d'Avignon sont admis à la barre, & M. Deleutre, portant la parole, retrace tous les faits ou plutôt tous les crimes qui ont souillé cette contrée depuis un an; il se plaint de ce que les ministres en ont retiré les troupes de ligne; il annonce que le sang recommence à couler depuis l'arrivée de Jourdan & consorts, soutenus par les soi-disant gardes nationales de Marseille. Il peint l'entrée de Jourdan à Avignon, à la tête de 12 cens hommes rassemblés à Orange, & de 600 de Marseille; il était à cheval, en uniforme de commandant général, (Un mouvement d'indignation d'un côté de la salle, murmures dans l'autre.) précédant les deux commillaires civils. Après eux venaient aussi à cheval, Manville, Tournal & une amazone, l'épouse de Duprat le jeune. Le maire, les larmes aux yeux, a demandé sûreté pour les personnes & les propriétés. On a entendu, de la part des brigands, les menaces les plus affreuses, & entre autres ces infernales paroles: *Pour cette fois la glacière sera pleine.* L'orateur annonce enfin, que si l'Assemblée ne prend des mesures vigoureuses contre les brigands, elle verra bientôt arriver, & peut-être siéger parmi les membres, ces mêmes hommes tous couverts du sang de leurs concitoyens.

On lit une lettre du ministre des affaires étrangères, ainsi conçue: — „ M. le président, le roi m'a chargé de communiquer à l'Assemblée nationale plusieurs extraits des dépêches des envoyés de France auprès des différentes puissances. Dans le premier, vous verrez avec plaisir le langage d'hommes libres. Dans les autres, vous verrez quelles sont les dispositions de la plupart des nations à notre égard. Le cour de Vienne a beau faire des efforts pour nous susciter une multitude d'ennemis, le tems est venu où les nations calculent leurs intérêts de peuple à peuple, & non de peuple à individu. „ (On applaudit.) — Suivent les extraits de plusieurs dépêches.

Bruxelles, le 2 mai. Le gouvernement témoigne de l'inquiétude sur les mouvemens de l'armée du centre, commandée par M. Lafayette. On a amené ici 4 canons & plusieurs prisonniers français soldats de ligne. On attend la nuit pour les amener dans la ville. Leur présence a attiré dans le faubourg beaucoup de curieux & notamment des émigrés. Ceux-ci leur ont reproché de servir une mauvaise cause; les français leur ont répondu que le roi ayant proposé & l'Assemblée ayant décrété la guerre, ils ne pouvaient avoir à soutenir une cause plus juste, & qu'ils étaient prêts à la soutenir encore. Ils ont inspiré le plus grand intérêt à tous les honnêtes gens. On doit amener encore des canons & des prisonniers. Le gouvernement n'oublie rien pour tirer parti de cet événement.

Londres, le 28 avril. J'ai communiqué au lord Grenville toutes les pièces que vous m'avez adressées relativement à la déclaration de guerre. L'effet de cette nouvelle a été de produire une baisse assez considérable dans les fonds publics. M. Pitt a fait démentir dans tous les papiers les bruits qui couraient que des ordres avaient été donnés pour la presse. Il a répondu formellement à une députation du commerce que le gouvernement ne se mêlerait pas des affaires de France. L'intérêt qu'il met à soutenir les fonds publics est une nouvelle garantie de sa neutralité. La guerre n'est pas du goût de la nation, on ne fait

aucuns préparatifs ni dans les ports, ni dans les arsenaux... Il est certain que le système de la neutralité, débattu au conseil, y a été adopté.

Wirtemberg. — *Extrait de la dépêche de M. Maisonneuve.*

La cour de Vienne a proposé au duc de Wirtemberg de fournir un contingent de 8.000 hommes, & pour prix de ce service, on lui offrait de protéger son pays contre toute invasion; le duc a rejeté ces propositions qui pouvaient le compromettre avec la France. Trois points l'ont déterminé à cette réponse; ce qu'il doit à ses Etats, à lui-même & à ses opinions sur la révolution française.

Munich le 1 mai. *Extrait de la dépêche de M. Laschy.*

J'ai fait part à la cour de Munich de la déclaration de guerre, & je n'ai pas eu de peine à faire convenir la solidité des motifs qui l'ont déterminée, & principalement de celui de cette coalition monstrueuse des puissances suscitée par la cour de Vienne contre un allié qui, depuis 1756, a prodigué pour elle ses finances. La neutralité la plus sincère sera fidèlement observée. J'ai insisté avec force contre tout rassemblement d'émigrés, contre tout achat autre que des subsistances journalières, & cette proposition a paru fort juste. Il a été envoyé une circulaire au duc de Bavière; mais il ne fournira qu'un contingent défensif.

Stockholm le 20 avril. „ Le nouveau gouvernement a pris la résolution de déclarer aux cours intéressées que l'Etat de la Suede rend le repos & la paix nécessaires, ainsi que l'ordre & l'économie dans les finances, ce qui l'empêche de participer à aucune opération extérieure. Le seul cas à craindre, c'est que Gustave III s'étant lié avec l'impératrice de Russie, celle-ci ne requise le gouvernement d'exécuter le traité. „

Espagne. „ M. Lavauguyon avait remis depuis peu de jours ses lettres de créance au roi. Dans le même jour il a offert à M. Bourgoing, chargé d'affaires, de lui remettre tous ses papiers; il lui a fait croire qu'il serait admis avec le caractère de ministre plénipotentiaire. La conduite de M. d'Aranda est de plus en plus favorable à la France. L'on rend justice, & l'on donne des réparations aux français qui ont éprouvé des vexations ministérielles sous M. Florida-Banca. „

AVIS AU PUBLIC.

Les réquisitions qui nous ont été faites de la part de plusieurs correspondants étrangers, nous ont déterminé à ne donner désormais que deux feuilles par semaine, pour diminuer les frais de port, qui étaient tels qu'ils triplaient le prix de la gazette, avant qu'elle ne parvint aux frontières de la France, ou de l'Italie. Comme nous employons des caractères, beaucoup plus petits que précédemment, nous ne retrancherons rien par ce nouvel arrangement, ni à l'étendue, ni à la quantité des nouvelles, & ne nuirons en aucune manière à l'intérêt de la gazette. Elle paraîtra dorénavant mercredi & samedi à 9 h. du matin. Le prix de l'abonnement sera de 4 ducats par an, d'un ducat par quartier, de 6 fls. par mois. Nous tiendrons compte à nos abonnés de l'excédent de ce prix, & prolongerons leur abonnement à proportion de cet excédent.

A V I S.

Quelqu'un désire de trouver à acheter un billiard qui ait déjà servi. Les personnes qui en auront un à vendre, pourront s'adresser au bureau de la gazette.